



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel secteur Sacré-Cœur-de-Marie le 1^{er} octobre 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

15, chemin du Bocage (lot 3 135 972 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un accès à la voie publique d'une largeur de 8 mètres alors que l'article 272 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur maximale de 6 mètres pour un accès à la voie publique pour l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » dans un milieu de vie catégorie «M2.2-12-Forestier»

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 30 septembre 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 septembre 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA